

SERVICE DES EAUX



RPQS **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du** **Service public d'eau potable** **de la ville de Houlgate** **Exercice 2022**

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE D'EAU COMMUNAL	3
2 – INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE D'EAU	4
2.1 – ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (INDICATEUR D101.0).....	4
2.2 – ÉVOLUTION DES ABONNES SUR LA VILLE DE HOULGATE	4
2.3 – DELAI MAXIMAL, DEFINI PAR LE SERVICE, POUR L'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS DES NOUVEAUX ABONNES (INDICATEUR D151.0).....	4
3- INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU	5
3.1 – RESSOURCES EN EAU POTABLE ET PROTECTION DES RESSOURCES	5
3.2 – QUALITE DES EAUX (INDICATEURS P101.1, P101.1A, P101.1B, P102.1, P102.1A, P102.1B)	10
3.3 – CONNAISSANCE ET GESTION DU PATRIMOINE DES RESERVOIRS, DES STATIONS, DU RESEAU ET DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE ..	11
3.4 –RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (INDICATEUR P104.3)	15
3.4 – INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)	16
3.5 – INDICES LINEAIRES DE PERTES EN RESEAU (I.L.P) ET VOLUMES NON COMPTES (I.L.V.N.C)	17
3.6. – TRAVAUX, ETUDES ET INTERVENTIONS.....	17
3.7 PROJETS POUR 2023– 2024- 2025	19
4 - INDICATEURS FINANCIERS DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT.....	20
4.1 – ANALYSE COMPAREE DE FACTURES DE 120 M3 (INDICATEUR D102.0)	20
4.2 – TARIFS.....	20
4.3 – TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (INDICATEUR P154.0)	21
4.4 – DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE.....	22
ANNEXES N°1 A 6.....	23
ANNEXE 1 - SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU AU FORMAT A3.....	23
ANNEXE N°2 - TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES INTERVENTIONS EFFECTUEES EN 2022	25
ANNEXE N°3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES TACHES EFFECTUEES PAR LE SERVICE EN 2022	26
ANNEXE N°4 - ANALYSE COMPAREE DE FACTURES DE 120 M3	27
ANNEXE N°5 – TARIFS 2022 – EXERCICE 2022	28
ANNEXE N°6 – NOTE RELATIVE AUX REDEVANCES ET AUX AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE.....	29

1- PRESENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE D'EAU COMMUNAL

Depuis le 1^{er} juillet 1906, le service public d'alimentation en eau potable est géré par la Ville qui a racheté le réseau et les sources de la SA d'Exploitation des Eaux de Houlgate.

Depuis plus de 50 ans, la gestion quotidienne des principales fonctions est assurée en **régie directe** par le personnel municipal, à savoir :

- Production et distribution d'eau potable,
- Surveillance et entretien du réseau d'amenée et de distribution,
- Création et modification de branchements,
- Facturation et encaissement des consommations, des interventions et redevances.

Ponctuellement, des travaux plus importants sont également réalisés par le personnel communal.

Depuis sa création en 1966, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Plateau d'Heuland est géré par le personnel de la ville de Houlgate (1^{ères} factures en 1968). La convention de coopération entre la ville de Houlgate et le Syndicat a été renouvelée pour deux ans le 1^{er} juillet 2021 avec une reconduction tacite d'une même durée (cf. délibération municipale du 15 juin 2021 et syndicale du 03 juin 2021).

À la suite du changement des statuts du Syndicat, celui-ci se nomme désormais, Syndicat Mixte du Plateau de Heuland (SMPH).

Siège : MAIRIE DE HOULGATE 10 Boulevard des Belges - 14510 HOULGATE

Tél. : 02.31.28.14.33

Effectif :

- Un responsable de service et cinq fontainiers sont affectés au service d'alimentation en eau potable de la ville ainsi qu'à celui du Syndicat Mixte du Plateau de Heuland (SMPH).
- Deux personnes assurent le secrétariat du service communal de Houlgate ainsi que les prestations administratives dues au Syndicat Mixte du Plateau de Heuland (SMPH) regroupant 13 communes.

Les services sont joignables à la Mairie :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Heures d'ouverture des bureaux au public de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h00.

Une permanence est assurée par un fontainier d'astreinte tous les jours de la semaine de 17h00 à 8h00 y compris week-end et jours fériés. Les appels sur la ligne téléphonique du secrétariat du Service des Eaux, n° 02.31.28.14.33, étant alors renvoyés sur le téléphone portable du fontainier d'astreinte.

Portail abonné :

Un nouveau portail abonné a été mis en place pour la ville de Houlgate. Les abonnés du Service des Eaux peuvent désormais obtenir rapidement toutes les informations liées à leur contrat d'abonnement : données du contrat, consommations, factures, paiements, ...

Le portail abonné est accessible à l'adresse suivante : eau.ville-houlgate.fr

2 – INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE D’EAU

2.1 – Estimation du nombre d’habitants desservis (indicateur D101.0)

Cet indicateur du service permet d’apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performances.

Cette estimation dénombre la population desservie par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu’elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d’eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la mairie.

Nombre d’habitants desservis = 5.953 (population DGF 2016)

(Incluant 299 abonnés desservis par le Syndicat Mixte du Plateau de Heuland - SMPH)

Population desservie : données INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2022

- 1 748 selon les données INSEE de 2019 (pris en cpte au 01.01.2022), 1711+37 comptés à part,
- 3.905 résidences secondaires,
- 7 hôtels, 2 résidences de tourisme, 3 terrains de camping et une maison familiale de vacances,
- Le Centre Sportif Normand ouvert le 1^{er} janvier 2010, après une fermeture de 6 mois de l’ex CREPS (durant le 2nd semestre 2009),
- 3 industriels.

2.2 – Évolution des abonnés sur la ville de Houlgate

	Nombre d'abonnés*	Nombre de Compteurs*
Au 01.01.2019	4.843	2.201
Au 01.01.2020	4.845	2.203
Au 01.01.2021	4.859	2.216
Au 01.01.2022	4.919	2.270
Au 01.01.2023	4.939	2.282

*en activité (non compris les compteurs suspendus ou non ouverts)

2.3 – Délai maximal, défini par le service, pour l’ouverture des branchements des nouveaux abonnés (indicateur D151.0)

Cet indicateur descriptif du service caractérise le niveau d’engagement de résultat de l’opérateur. Il est défini par le temps d’attente maximum auquel s’est engagé l’opérateur de service pour la fourniture de l’eau aux nouveaux abonnés dotés d’un branchement fonctionnel.

Délai d’ouverture des branchements = 2 jours

3- INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU

Cf. schéma de fonctionnement en annexe N°1

3.1 – Ressources en eau potable et protection des ressources

3.1.1 Révision des périmètres de protection des ressources

La révision des périmètres de protection de la Fontaine Pagné, de la Source Miocque et de la Fontaine Heuland a été soumise à M. JUIGNET, hydrogéologue agréé pour la mise en place des périmètres. Elle a été suivie d'une enquête d'utilité publique du 1^{er} avril au 2 mai 2008 par M. BAYEUL, Commissaire enquêteur. Ensuite, le dossier est passé en commission de validité auprès du Tribunal Administratif le 29 juillet 2008. Il s'en est suivi la mise en place effective de l'arrêté du 8 septembre 2008 portant sur les :

- Déclarations d'utilité publique ;
- Autorisations de prélèvement ;
- Autorisations de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine.

Protection de la source d'Heuland : travaux exécutés en régie. Aménagement des abords du captage : dévasement, drainage, curage de fossés, terrassements pour niveler le sol. Le dernier terrain concernant le périmètre de protection immédiate fut acquis le 28 novembre 2007, à Mme la Comtesse DE BRIEY.

L'approvisionnement en eau est assuré par trois sources appartenant à la ville et trois apports de secours.

3.1.2 La Fontaine PAGNÉ

Source Paqné



Source Lecarpentier



Située à Houlgate, Chemin des Sources. Elle se compose de deux systèmes de drains :

- la source Pagné, exploitée depuis 1873
- la source Lecarpentier est venue en complément en 1921, par le captage des sourcins de l'herbage voisin (terrain LECARPENTIER).

La révision du périmètre de protection de l'ensemble de cette ressource a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 8 septembre 2008 portant sur :

- la déclaration d'utilité publique,
- l'autorisation de prélèvement d'un débit maximal 18 m³/heure, n'excédant pas le volume maximum de 360 m³/jour,
- l'autorisation de distribuer l'eau en vue de la consommation humaine.

Le périmètre de protection immédiate de la source de la Fontaine Pagné est constitué des parcelles cadastrées suivantes de la ville de Houlgate parcelles n°49, 80, 81, 293 et 323 section AL d'une superficie de 16.544 m².

Les travaux de mise en conformité ont été effectués au cours de l'année 2010 afin de finaliser la mise en place du périmètre de protection immédiate. Le terrain cadastré AL323 a été nivelé de façon à éviter toute stagnation d'eau. Un puits non utilisé situé sur cette même parcelle a été condamné dans les règles de l'art. Enfin, les clôtures nécessaires à la mise en place de toute la partie de protection immédiate ont été réalisées.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 80% (cf. tableau d'indice) puisque les prescriptions de l'arrêté préfectoral ont été complètement mises en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).

Remarque : la source Pagné et les sourcins Lecarpentier ont été remis en service le 1^{er} Juillet 1998, après rénovation et modification du circuit d'amenée vers le réservoir dit de Boulogne, via celui de Tournebride. Leur exploitation avait été interrompue depuis le 12 Août 1996, en raison des fuites importantes du réseau d'amenée et de considérations techniques rendant inopportune une tentative de réparation.

3.1.3 La Source MIOCQUE



Située à Gonneville-sur-Mer, acquise en 1905, située en contrebas de la RD n° 142, cette source est constituée de 3 puits dont les drains captent l'eau provenant principalement du Sud-Est.

Le périmètre de protection de cette ressource vient d'être révisé par la signature de l'arrêté préfectoral datant du 8 septembre 2008 portant sur :

- La déclaration d'utilité publique,
- L'autorisation de prélèvement reste identique à celle du décret du 15 octobre 1907 au débit de 21,6 m³/h soit 518 m³/jour,
- L'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine.

Le périmètre de protection immédiate de la source Miocque, située à Gonneville sur Mer, est constitué des parcelles cadastrées suivantes : 603 à 606, 250, 572, 575 section C d'une superficie de 4.958 m².

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 80% (cf tableau d'indice) puisque les prescriptions de l'arrêté préfectoral ont été complètement mises en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).

3.1.4 La Fontaine Heuland

Entrée de la galerie



Galerie de la Fontaine Heuland



Mise en service en 1927, située à Heuland, dans le prolongement du Chemin rural n° 2 dit de la Fontaine.

La révision du périmètre de protection de la ressource a été modifiée par arrêté préfectoral en date du 8 septembre 2008 portant sur :

- La déclaration d'utilité publique,
- L'autorisation de prélèvement d'un débit maximal de 90 m³/heure, n'excédant pas le volume maximum de 1.800 m³/jour,
- L'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine.

Le périmètre de protection immédiate de la Fontaine Heuland est constitué des parcelles cadastrées suivantes : n° 38, 39, 14p, 20p, 365 section A d'une superficie de 5.117 m².

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 80% (cf. tableau d'indice) puisque les prescriptions de l'arrêté préfectoral ont été complètement mises en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).

3.1.5 Ressource de secours

La ville de Houlgate possède trois points de livraison en secours :

1) Secours Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de Région du Nord Pays d'Auge

La ville de Houlgate adhère au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de Région du Nord Pays d'Auge depuis le 1^{er} janvier 2006.

Pour des raisons techniques, cette ressource de secours est fournie à la ville de Houlgate et au Syndicat Mixte du Plateau de Heuland (SMPH) par l'intermédiaire du réservoir semi-enterré de la Mare aux Poids sur la commune de Heuland, propriété de la ville de Houlgate.

Pour la Ville et le SMPH, le service des eaux a l'obligation de prélever au minimum un volume journalier de 411 m³ par jour correspondant au débit sanitaire, modulable en fonction des besoins ; ce volume minimum étant partagé par moitié avec le SMPH au moyen de pompes commandées à distance.

Une convention de partage a été établie depuis le 24 février 2006, entre la ville de Houlgate et le SMPH afin de régulariser les coûts dans la limite du volume sanitaire et ceux consommés en surplus.

2) Secours Réservoir de Caumont et Réservoir de Tournebride et secours mutuel avec le Syndicat Mixte du Plateau de Heuland (SMPH)

La ville de Houlgate adhère au SMPH depuis le 24 avril 1969 (date de l'arrêté préfectoral).

Cette adhésion a tout d'abord permis de desservir les abonnés Houlgatais situés sur les hauteurs de la ville, au niveau ou au-dessus de celui des réservoirs de Caumont et Tournebride.

En outre, les connexions en divers points entre les deux réseaux, notamment à la Mare aux Poids (sur la commune d'Heuland), permettent un secours mutuel entre la Ville de Houlgate et le SMPH.

Les points de secours du SMPH dans le réservoir de Caumont et le réservoir de Tournebride sont assurés par des hydrostables régulés par flotteur permettant un débit minimum.

Cet accord de secours mutuel est inclus dans la convention de coopération liant la ville de Houlgate et le SMPH.

Remarques : Les périmètres de protection ainsi que l'ensemble des ouvrages doivent être entretenus, maintenus en parfait état de propreté et la végétation régulièrement fauchée.

L'utilisation d'engrais, de désherbants ou de produits de traitement ainsi que le brûlage ou le compostage sur place des herbes sont exclus.

Tableau d'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (indicateur P108.3)

0%	Aucune action
20%	Étude environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Valeur de la D.D.T.M du calvados

3.1.6 Bilan annuel de prélèvement des ressources

Autorisation de prélèvement : elle a été majorée à l'issue de la procédure d'enquête publique, dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2008 :

RESSOURCES	FONTAINE PAGNE/ LECARPENTIER	SOURCE MIOCQUE	FONTAINE HEULAND	Syndicat mixte N.P.A
Volume annuel prélevé Année 2022	64 957 m ³	113 769 m ³	58 200 m ³	62 082 m ³
Evolution par rapport à 2021	+ 6,17 %	- 3,79 %	+ 46,90 %	- 13,98 %
Volume journalier maximum autorisé	360 m ³	518 m ³	1.800 m ³ (c/1600m ³)	Mini : 206 m ³ Maxi : 875m ³
Volume journalier maximum prélevé courant 2022	360 m ³ (Juillet-Août 2022)	500 m ³ (16/07/2022)	901 m ³ (16/07/2022)	979 m ³ (16/04/2022)
Volume journalier moyen prélevé courant 2022	178 m ³	312 m ³	159 m ³	170 m ³

L'autorisation de prélèvement maximum sur les ressources de Houlgate représente un volume journalier de 2.884 m³. (2678 Houlgate + 206 NPA)

La plus forte production journalière a été de **1.678 m³** le 15/07/2022.

3.2 – Qualité des eaux ([indicateurs P101.1, P101.1a, P101.1b, P102.1, P102.1a, P102.1b](#))

Résultats des analyses sur les T.T.P (Traitement de production)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes (Limite de qualité)	% de conformité	Paramètre non-conforme
Analyse bactériologique	5	0	100 %	Sans objet
Analyse physico-chimique	5	0	100 %	Sans objet

Valeurs extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Résultats des analyses sur les UDI (Unité de distribution)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes (Limite de qualité)	% de conformité	Paramètre non-conforme
Analyse bactériologique	25	0	100 %	Sans objet
Analyse physico-chimique	28	0	100 %	Sans objet

Valeurs extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

3.2.1 Évolution de la réglementation relative à la qualité de l'eau

La directive européenne 98/83/CE du 3.11.1998 (JO C.E. du 5.12.1998) relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est refondée par la directive 2020/2184/CE.

Cette nouvelle directive européenne 2020/2184/CE du 16.12.2020 (JO C.E. du 23.12.2020) s'applique depuis le 12 janvier 2021. Le décret national n'est pas encore publié pour la mise en application de cette nouvelle directive européenne. Celui-ci doit entrer en vigueur au plus tard le 12 janvier 2023.

3.2.2 Branchements en plomb

Le service des eaux recense la nature des branchements afin d'établir les programmations de travaux et de renouvellement des branchements de nature plomb. La difficulté à déterminer avec exactitude la nature de certains branchements induit une tolérance d'environ 5 % du nombre de branchements en plomb recensés.

Au 1^{er} janvier 2023, sur un total de 2.282 branchements actifs, **200** sont en matériaux plomb soit une **baisse de 20 %** par rapport au nombre recensé au 1^{er} janvier 2022 (249).

3.2.3 Plan Vigipirate

Déclenché en septembre 2001, le plan Vigipirate renforcé n'a pas cessé depuis d'être en vigueur. Son application n'a pas été sans conséquence pour la qualité de l'eau puisque la circulaire de la Direction Générale de la Santé a préconisé d'augmenter la chloration à 0,3 mg/l au point de mise en distribution et 0,1 mg/l dans les réseaux.

3.2.4 Traitement effectué sur les ressources

Le seul traitement effectué sur les ressources est une désinfection par chloration au chlore gazeux. Les trois stations de pompage sont équipées d'un système de chloration asservi au débit. Le service procède à une vérification du taux de chlore et de l'état du système de chloration de manière hebdomadaire.

3.3 – Connaissance et gestion du patrimoine des réservoirs, des stations, du réseau et des branchements d'eau potable

3.3.1 Réservoir et Station de pompage de Heuland

Réservoir de 600 m³ de Heuland



Situé sur la commune de Heuland à 7 km de Houlgate, le réservoir semi-enterré possède une capacité de stockage de 600 m³. Ce réservoir est alimenté par la Fontaine de Heuland.

Station de pompage du Moulin de Heuland



La station est équipée de deux pompes (100m³/h et 50 m³/h) asservies à un système de chloration.

3.3.2 Réservoir de la Mare aux Poids



Situé sur la commune d'Heuland à 5,5 km de Houlgate, il possède une capacité de stockage de 600 m³.

Ce réservoir semi-enterré est alimenté par la station de pompage de Heuland et par le Syndicat Mixte du Nord Pays d'Auge.

Ce réservoir a été entièrement réhabilité en 2022.

3.3.3 Réservoir et station de Pagné



Situé sur la commune de Houlgate, chemin de la Fontaine Pagné, le réservoir possède une capacité de stockage de 200 m³.

Ce réservoir enterré est alimenté par la Fontaine Pagné (Sourcins Pagné et Sourcins Lecarpentier).

La station de refoulement (photo ci-contre) est équipée de deux pompes (2x30m³/h) asservies à un système de chloration.

3.3.4 Réservoir de Tournebride



Situé sur la commune de Houlgate, route de la Corniche, ce réservoir est constitué de deux cuves semi-enterrées dont la capacité de stockage est de 1000m³ + 100m³.

Ce réservoir est alimenté par la station de refoulement de Pagné et par le réservoir de la Mare aux Poids

3.3.5 Réservoir de Boulogne



Situé sur la commune de Houlgate, chemin des Degrés, en contrebas de la route de la Corniche, à l'aval de celui de Tournebride, le réservoir de Boulogne possède une capacité de stockage de 400m³.

Il est alimenté par le Réservoir de Tournebride et joue un rôle tampon afin de diminuer la pression dans le réseau, en équilibre avec celui de la butte de Caumont.

3.3.6 Réservoir de Caumont



Situé sur la commune de Houlgate, Avenue Foucher de Careil, ce réservoir est constitué de trois cuves, une de 1000m³ semi-enterrée et deux de 500m³ enterrées.

Ce réservoir est alimenté gravitairement par la source Miocque asservie à un système de chloration.

3.3.7 Réseau

Le Service des Eaux possède une cartographie couvrant 100 % du réseau total depuis le mois de juillet 2007. La carte du réseau est reportée sur le plan cadastral avec indication du diamètre, de la nature et des ouvrages du réseau.

Le linéaire de réseau représente environ 15,5 km de conduite d'amenée et 35 km de conduite de distribution.

Tous les travaux effectués sur la ville sont reportés automatiquement sur la carte du réseau.

En vue de la mise en place des indicateurs de performances, le service des eaux a établi un plan pluriannuel de travaux, assorti d'une estimation chiffrée sur trois années (cf. chapitre 3.7).

3.3.8 Branchements

Le Service des Eaux met à jour sa base de données afin d'identifier la nature des branchements, le calibre des compteurs, la géolocalisation du point de comptage ainsi qu'une photo afin que les agents puissent se repérer sur place.

Tableau récapitulatif de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau avec le calcul des points défini par l'arrêté du 2 mai 2007

Version consolidée au 20 Mai 2014 (indicateur P103.2B)

Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif. Etat
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable					
	98	points			
EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux) Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé : 43 points ==> Le descriptif détaillé EST CONSIDERE COMME ETABLI (Seuil de 40 points atteint)					
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15					
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5)	1	0(non) ou 1(oui)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX					
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	100	%			
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	80	%			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX					
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0	0(non) ou 1(oui)			
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	0	0(non) ou 1(oui)			
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			

1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

3.4 –Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de déterminer le rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume consommé sur le périmètre desservi. Sa valeur et son évolution reflètent les résultats de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution

$$\text{Rendement net de réseau en \%} = \frac{\text{Total du volume comptabilisé*}}{\text{volume produit} + \text{volumes achetés en gros}} \times 100$$

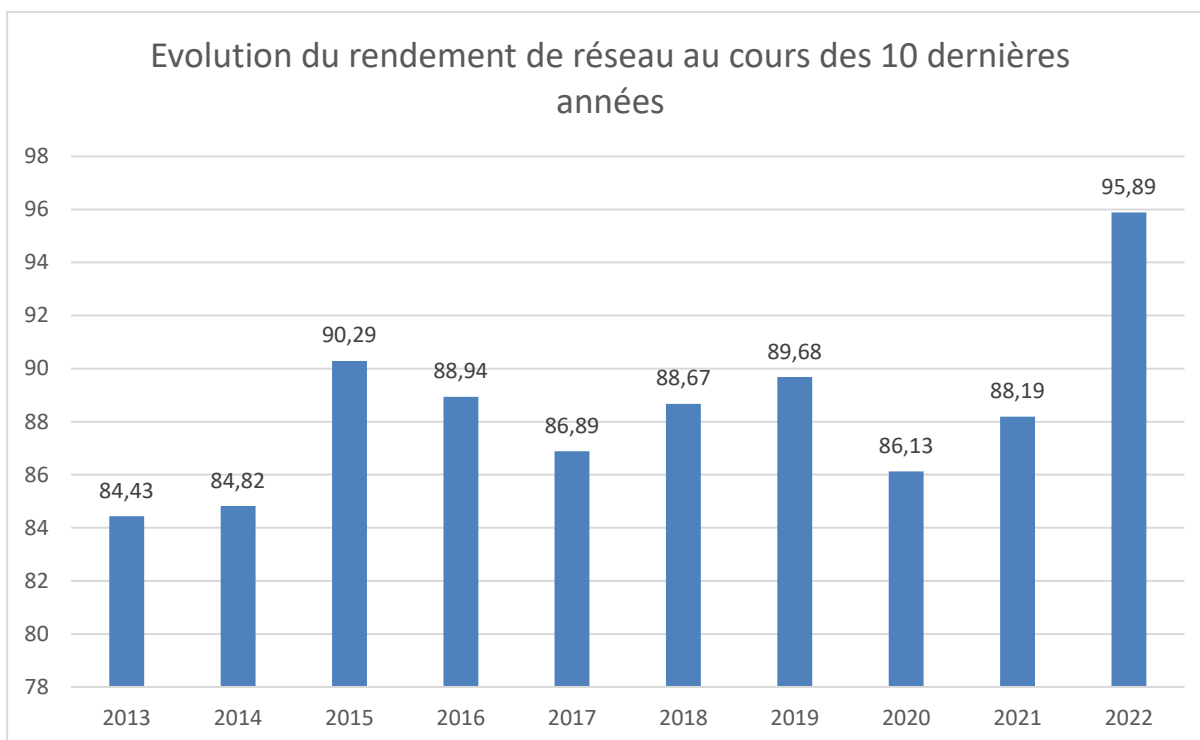
Total des volumes comptabilisés	2022	2021 - rappel
Volume comptabilisé domestique (dont S.A. Patrelle 2.766 m ³ , le CSN 3.788 m ³ , le SPA et le Domaine des Villas 13.330 m ³)	272.468 m ³	239.054 m ³
Volume revendu au Syndicat Mixte du Plateau de Heuland (SMPH) : représentant la part du Syndicat sur le volume fourni par le Syndicat mixte Nord Pays d'Auge, dont la livraison globale passe par le réservoir de Houlgate	94 861 m ³	77.698 m ³
Volume des points d'arrosage municipaux comptabilisés (stades, espaces verts et bornes de puisage)	6.815 m ³	7.338 m ³
Volume de service (lavage réservoirs, contrôle P.I et désinfection conduite)	3 868 m ³	1.847 m ³
Volume total comptabilisé	378 012 m³	325.937 m ³

Calcul du rendement de réseau :

- A. Volume total comptabilisé : 378 012 m³
- B. Volume produit par les ressources de Houlgate : 236 926 m³ c/219.058 m³ en 2021
- C. Volume acheté au SMPH : 318 m³ c/678 m³ en 2021
(volume livré à Tournebride - Route de la Corniche)
- D. Volume acheté en Nord Pays d'Auge : 156 943 m³ c/149.866 m³ en 2021
Quasiment limité au débit sanitaire global Houlgate et syndicat d'Heuland

Rendement net de réseau (A / (B+C+D)) : **95,89 %** 88,19% en 2021

Commentaires : Les consommations en eau chez les abonnés ont augmenté d'environ 14% par rapport à l'année 2021. Le volume de service est plus haut en 2022 en conséquence des travaux de réhabilitation du réservoir de la Mare aux Poids. Ces travaux ont nécessité d'un fort volume d'eau pour le rinçage du réservoir et des canalisations.



3.4 – Indice linéaire de consommation (ILC)

Il permet de rapporter les consommations en eau à la longueur des canalisations hors branchements.

Tableau de type de réseau selon l'indice linéaire de consommation*

	Rural
Réseau de type rural	ILC <10
Réseau de type intermédiaire	10 < ILC < 30
Réseau de type urbain	ILC > 30

$$\text{I.L.C (m}^3/\text{km/j)} = (\text{Volume consommé}) / \text{longueur du réseau (hors branchement)} = 16,24 \text{ m}^3/\text{km/j}$$

Cet indicateur nous permet donc de classer notre réseau comme un « **réseau de type intermédiaire** ».

3.5 – Indices linéaires de pertes en réseau (I.L.P) et volumes non comptés (I.L.V.N.C)

Ces indicateurs permettent de connaître par km de réseau la part du volume perdu en distribution sur le volume total consommé (I.L.P) et sur le volume total comptabilisé (I.L.V.N.C). **Les indices sont bons pour l'année 2022** (inférieur à 3) dans la continuité de ceux enregistrés les années précédentes.

De plus, la Ville n'a cessé de poursuivre une politique de maintenance et de renouvellement du réseau visant à lutter contre les pertes d'eau et contre les volumes détournés. Les compteurs installés chez les abonnés ont une gamme de précision permettant l'amélioration de cet indice (linéaire du réseau hors branchements 50,5 km).

I.L.P (m3/km/j) = (Volume produit + volume acheté) – (volume consommé) / le linéaire de réseau hors branchement / 365 ou 366 jours = 0,88 m3/km/jour (indicateur P106.3)

I.L.V.N.C (m3/km/j) = (Volume produit + volume acheté) – (volume consommé comptabilisé) / le linéaire de réseau hors branchement / 365 ou 366 jours = 1,09 m3/km/jour (indicateur P105.3)

Tableau de références françaises pour l'indice linéaire de pertes*

Catégorie de réseau	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon	<1,5	<3	<7
Acceptable	<2,5	<5	<10
Médiocre	2,5<ILP<4	5<ILP<8	10<ILP<15
Mauvais	>4	>8	>15

*Valeurs cités dans différents documents techniques venant des Agences de l'Eau ou de l'Association Générale des hygiénistes et techniciens municipaux.

3.6. – Travaux, études et interventions

3.6.1 Travaux réalisés sur l'exercice 2022

Fin des travaux de réhabilitation du réservoir 600 m³ de la Mare aux Poids, pour un montant total de l'opération de **385 077,47€ T.T.C**

Schéma Directeur des systèmes d'alimentation en eau potable, pour un montant de **11 640,80€ T.T.C** (financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie). Cette étude est finalisée.

Etude de l'Aire d'Alimentation de Captage de la source d'Heuland pour un montant de **86 149,20€ T.T.C** (financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie). Cette étude est en cours de réalisation.

Travaux de renouvellement de la canalisation et des branchements Rue Abbé Anne pour un montant total de l'opération de **57 173,47€ T.T.C**.

Travaux de renouvellement de branchements en plomb (Av G. de Favières, Av G. Landry, Rue V. Delise, Rue Ledanois) pour un montant total de l'opération de **125 142,54€ T.T.C**.

Divers travaux via l'accord cadre à bons de commande pour des travaux de branchements neufs pour un montant total de **66 894,60€ T.T.C.**

3.6.2 Taux moyen de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par le réseau de distribution d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100

Linéaire renouvelé en 2022	Rue Abbé Anne	170 ml
	Rue Ledanois	30 ml
Linéaire renouvelé en 2021		0 ml
Linéaire renouvelé en 2020		0 ml
Linéaire renouvelé en 2019	Rue Abbé Agnez	120 ml
	Rue Jean Vasnier	270 ml
Linéaire renouvelé en 2018	Impasse de rue Albert Février	30 ml
	Rue du Moulin	75 ml

Linéaire renouvelé au cours des années N-4 à N = 675 ml

Linéaire de réseau hors branchement au 31/12/N = 50.500 ml

Taux moyen de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (indicateur P107.2)

$(675 \text{ ml}/5 = 135 \text{ ml/an}) = 0,27\%$

3.6.3 Principales interventions d'urgence réalisées en régie

(Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des principales interventions effectuées en 2022).

3.6.4 Principales tâches accomplies régulièrement en régie

(Annexe n°3 : Tableau récapitulatif des principales tâches effectuées en 2022).

3.7 Projets pour 2023– 2024- 2025

3.7.1 Projets de travaux exercice 2023

Nature des projets de travaux pour 2023	Montant estimatif des travaux
Réalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) (<i>financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie</i>)	30.000,00 € H.T soit 36.000,00 € T.T.C
Renouvellement de la canalisation et des branchements, Rue H. Fouchard- Rue L. Lerossignol et Rue Ledanois	90.000,00 € H.T. soit 108.000,00 € T.T.C.
Travaux de renouvellement des branchements en plomb (marché pluriannuel)	150.000,00 € H.T soit 180.000,00 € T.T.C
Accord-cadre à bons de commande travaux de réfections de branchements (fuite et à caractère urgent)	70.000,00 € H.T soit 84.000,00 € T.T.C
Travaux de renouvellement de la canalisation et des branchements d'adduction en eau potable Rue Boulot	30.000,00€ H.T soit 36.000,00€ T.T.C
Travaux de renouvellement de la canalisation et des branchements d'adduction en eau potable Impasse Rue du Pré Blandin	25.000,00€ H.T soit 30.000,00€ T.T.C
Sécurisation des différents sites (portes d'accès, échelles à crinoline, clôtures, portail...)	41.666,67€ H.T soit 50.000,00€ T.T.C

3.7.2 Projets de travaux exercice 2024

Nature des projets de travaux pour 2024	Montant estimatif des travaux
Renouvellement de la canalisation et des branchements, Résidence Beauvoir	49.500,00 € H.T. soit 59.400,00 € T.T.C.
Travaux de renouvellement des branchements en plomb (marché pluriannuel)	150.000,00 € H.T soit 180.000,00 € T.T.C
Accord-cadre à bons de commande travaux de réfections de branchements (fuite et à caractère urgent)	70.000,00 € H.T soit 84.000,00 € T.T.C
Travaux de renouvellement de la canalisation et des branchements d'adduction en eau potable Rue du Drochon	31.000,00€ H.T soit 37.200,00€ T.T.C
Sécurisation des différents sites (portes d'accès, échelles à crinoline, clôtures, portail...)	41.666,67€ H.T soit 50.000,00€ T.T.C

3.7.3 Projets de travaux exercice 2025

Nature des projets de travaux pour 2025	Montant estimatif des travaux
Travaux de renouvellement des branchements en plomb (marché pluriannuel)	150.000,00 € H.T soit 180.000,00 € T.T.C
Renouvellement de la canalisation et des branchements, Rue du Pré Landry	42.500,00 € H.T. soit 51.000,00 € T.T.C.
Renouvellement de la canalisation et des branchements, Avenue Léonard Pillu	95.175,00 € H.T. soit 114.210,00 € T.T.C.
Renouvellement de la canalisation et des branchements, Boulevard Jacques Landry	101.250,00 € H.T. soit 121.500,00 € T.T.C.
Accord-cadre à bons de commande travaux de réfections de branchements (fuite et à caractère urgent)	60.000,00 € H.T soit 72.000,00 € T.T.C
Sécurisation des différents sites (portes d'accès, échelles à crinoline, clôtures, portail...)	60.000,00 € H.T soit 72.000,00 € T.T.C

4 - INDICATEURS FINANCIERS DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

4.1 – Analyse comparée de factures de 120 m³ (indicateur D102.0)

L'encadré joint en annexe reconstitue le détail d'une facture théorique des services de distribution d'eau potable et d'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³, à raison d'une consommation régulière de 10 m³/mois.

(Annexe n°4 : Analyse comparée de factures de 120m³).

4.2 – Tarifs

Depuis 1993, les forfaits anciens donnant droit à un volume de consommation d'eau ont été abandonnés.

Actuellement les factures sont composées d'une part proportionnelle à la consommation et d'une part de charges fixes.

En 2001, le tarif spécifique de Juillet et Août (plus élevé) a été abandonné, ce qui a permis de supprimer le relevé antérieurement pratiqué à la fin du mois de Juin.

Deux relevés par an sont effectués, l'un fin Février et le second fin Août.

Lorsqu'un fort accroissement de consommation inhabituel est constaté, un courrier est adressé à l'abonné afin qu'il puisse vérifier si son installation a une fuite, notamment lors du relevé de fin Février après la période d'hiver.

- **Depuis 2009, deux nouveaux modes de paiement** sont venus s'ajouter à ceux déjà existants (chèque bancaire, espèces et virement). Les abonnés de Houlgate peuvent désormais s'acquitter de leurs factures par prélèvement automatique.
- **Le prélèvement à échéance** : Ce mode de paiement permet de régler, à terme échu, les factures semestrielles d'Avril et d'Octobre par prélèvement automatique (372 abonnés en 2021 c/345 en 2020).
- **La mensualisation par prélèvement automatique** : Ce nouveau service permet l'étalement des dépenses d'eau et d'assainissement sur les 10 premiers mois de l'année, sur la base de la consommation de l'année précédente, avec une régularisation éventuelle effectuée en Novembre (335 abonnés en 2021 c/321 en 2020).

Rappel : l'abandon de compétence en matière d'assainissement, au profit du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Estuaire de la Dives (S.I.A.E.D.), avait pris effet le 1^{er} janvier 2001. Le 1^{er} janvier 2003, les compétences du S.I.A.E.D. ont été transférées à la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives (C.C.E.D.) puis au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (N.C.P.A.).

(Annexe n°5 : Tarifs 2022 – Exercice 2022).

4.3 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0)

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement :

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100

soit : (6.232,83) / (639.817,27) X 100

Taux d'impayés factures d'eau de 2021 au 31/12/2022 = 0,97 %

4.4 – Durée d’extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur est calculable par toutes les collectivités responsables d’un service d’eau potable (ayant les compétences de distribution, transfert et/ou production) et disposant d’un budget annexe relevant de l’instruction budgétaire et comptable M49. Il est défini comme étant la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d’eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l’autofinancement dégagé par le service.

La règle de calcul est comme suit :

Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d’eau potable (distribution, transfert et/ou production) divisé par l’épargne brute annuelle.

Le calcul est effectué à partir des données figurant dans le compte administratif de l’exercice 2021.

(1 056 403,16 €) / (427 675,55€) = 2,47 ans

ANNEXES N°1 à 6

Annexe 1 - schéma de fonctionnement du réseau au format A3

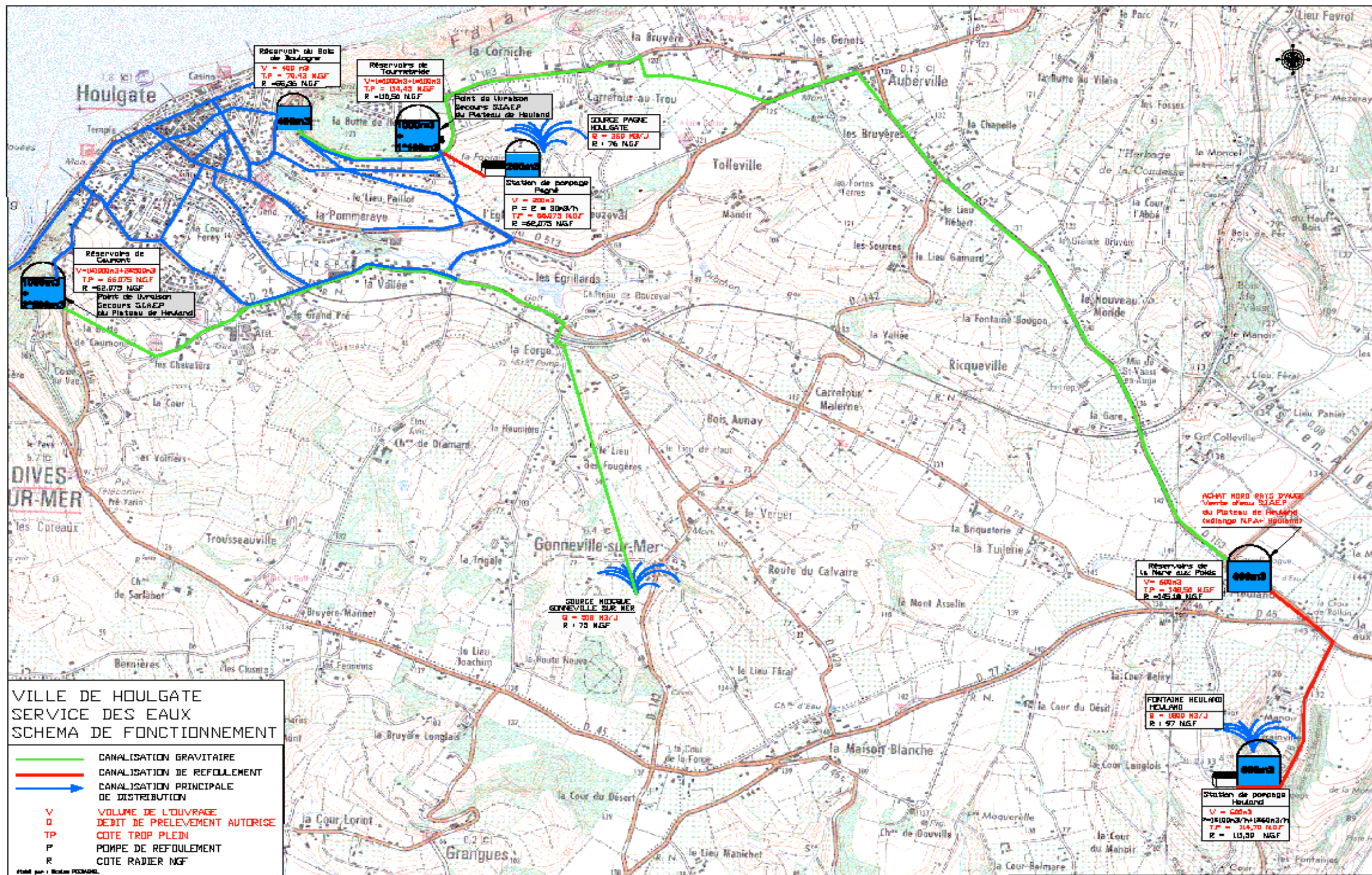
Annexe 2 - Tableau récapitulatif des principales interventions

Annexe 3 - Tableau récapitulatif des principales tâches effectuées par le service

Annexe 4 - Analyse comparée de factures semestrielles à raison de 120 m³ d'eau consommés durant une année

Annexe 5 - Détail du prix de l'eau, de l'assainissement et des taxes et redevances : charges fixes et m³ consommés

Annexe n°6 – Note relative aux redevances et aux aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie



Annexe n°2 - Tableau récapitulatif des principales interventions sur le réseau effectuées en 2022

Date	Désignation de l'intervention
6 janvier	Création de 2 branchements neufs Chemin de Trousseauville
6 janvier	Fuite sur branchement Poste Boulevard des Belges
7 janvier	Fuite sur Poteau Incendie Domaine de la Corniche
7 et 8 mars	Création d'un branchement neuf Rue des Bains
4 avril	Création d'un branchement neuf Rue Louis Pillu
4 avril	Fuite sur canalisation Route de Caumont
18 mai	Fuite sur branchement douche plage
24 mai	Création d'un branchement neuf Rue des Bains
26 mai	Fuites sur branchements Rue Pasteur
1 ^{er} juin	Fuites sur canalisation AEP Rue du Stade
9 juin	Fuite sur Poteau Incendie Allée des Fougères
9 juin	Fuite sur canalisation de transfert Réservoir de Tournebride
10 juin	Création d'un branchement AEP Rue du Pré Blandin
10 juin	Création d'un branchement AEP Rue Amédée René
10 juin	Fuite sur canalisation Rue Abbé Anne
30 août	Fuite sur canalisation Hameau de la Vallée
21 septembre	Fuite sur branchement Avenue Guislain de Favières
12 octobre	Fuite sur branchement Avenue Georges Landry
25 octobre	Déplacement d'un regard AEP Rue des Bains
27 octobre	Déplacement d'un regard AEP Lotissement Marchand
15 novembre	Renouvellement d'un branchement AEP Route de la Vallée
8 décembre	Fuite sur canalisation Rue Ledanois
9 décembre	Fuite sur canalisation Rue Henri Fouchard

Annexe n°3 - Tableau récapitulatif des principales tâches effectuées par le service en 2022

- Surveillance quotidienne des réservoirs (astreintes les week-ends),
- Relevé des compteurs des abonnés 2 fois par an : **2.282 compteurs** (2.270 en 2021),
- Relevé de départ et de contrôle des abonnés : **82** (57 en 2021),
- Réparation des fuites avant-compteur : **5** (15 en 2021),
- Constatation de fuites après-compteur : **3** (10 en 2021),
- Remplacement ou pose de robinets avant-compteur : **44** (50 en 2021),
- Pose de clapets AR : **58** (53 en 2021),
- Plombage compteurs : **82** (217 en 2021),
- Remplacement de modules radios : **116** (63 en 2021),
- Renouvellement branchements plomb en PVC : **37** (4 en 2021),
- Compteurs suspendus ou supprimés : **9** (8 en 2021),
- Réouvertures branchements : **1** (4 en 2021),
- Travaux de pose de compteurs et d'ouverture de branchements :
 - Ü **205** compteurs remplacés, tous équipés de modules radio.
 - Ü **7** nouveaux branchements, tous équipés de modules radio.
 - Ü **212** compteurs ouverts ou remplacés au total
- Maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des dossiers concernant le réseau du service des eaux,
- Etude de projets pour l'amélioration du réseau et réalisation des dossiers de demande de subvention
- Réparation de branchements et des dispositifs de comptage,
- Entretien des stations, réservoirs et périmètres de protections immédiats,
- Entretien et réparation des installations communales,
- Renouvellement, entretien et mesure des hydrants,
- Recherche de fuites,
- Relevé journalier des compteurs de production,
- Demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire : réponses relatives à la desserte en eau potable,
- Réalisation de diverses tâches pour le Syndicat Mixte du Plateau de Heuland (SMPH) en application d'une convention de prestation de service renouvelée avec effet au 1^{er} juillet 2017,
- Réalisation ponctuelle de travaux de rénovation du réseau d'eau,
- Surveillance des entreprises de travaux publics intervenant à proximité du réseau,
- Traçage des conduites pour les entreprises,

Annexe n°5 – Tarifs 2022 – Exercice 2022

1 - CONSOMMATIONS

Facturation d'AVRIL 2022

Consommations de
Septembre 2021 à Février
2022, et charges fixes

0,9500 €/m3

Eau

1,0527 €/m3

Assainissement Part

Variable (NCPA) (2)

0,6013 €/m3

Assainissement Part Fermière
(VEOLIA) (2)

2,6040 € TTC/m3

Sous total hors taxe

0,3800 €/m3

Contre-valeur

Pollution (AESN)

0,1850 €/m3

Redevance pour
Modernisation du réseau

De collecte (AESN)

0,0800 €/m3

Redevance de prélèvement
(AESN)

0,6450 €/m3

3,2490 € TTC/m3

TOTAL H.T. et hors charges
fixes

+

3,2372 € TTC/m3

2 - CHARGES FIXES

40,6000 €

Eau

55,2800 €

Assainissement (2)

95,8800 €

41,0000 €

55,2800 €

96,2800 €

(2) Soumis au taux de TVA de 10 %

L'agence de l'eau vous informe

Édition avril 2021
CHIFFRES 2020



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer ou restaurer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau).

Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel de maire ou de président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement / 1
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 679 millions d'euros dont plus de 583 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Seine-Normandie. 2020 est la seconde année du programme "Eau & climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau.



2

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du programme d'intervention "Eau & climat" 2019-2024 et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les investissements, les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

LES EAUX USEES : UN INDICATEUR DANS UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CODIV-19

Le projet d'Observatoire épidémiologique dans les eaux usées (Obépine), lancé en juillet 2020 par un collectif de chercheurs, vise à réaliser un suivi en temps réel des traces du virus Sars-Cov-2 dans les eaux usées sur le territoire national afin d'anticiper les évolutions de la pandémie et de caractériser les populations sources de virus pour mieux orienter les politiques publiques.

Ce réseau est mis en œuvre dans une trentaine de stations d'épuration du bassin Seine-Normandie pour lequel les enjeux sont forts compte tenu du niveau de circulation du virus et de la densité de population.

L'agence de l'eau peut accompagner financièrement les collectivités souhaitant participer à la remontée de données d'informations sur la présence du SARS-CoV2 dans les eaux usées dans le cadre du projet de recherche national « Obépine », en complément du réseau national.

L'intérêt de l'agence de l'eau pour la mise au point de nouvelles méthodes de suivi des virus entériques ou plus particulièrement du virus Sars-Cov-2 (responsable de la COVID-19) dans le cadre du projet d'Observatoire épidémiologique (Obépine) dans les eaux usées témoigne de sa volonté de soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé environnementale.

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le 14 octobre 2020, le projet de SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027, et son programme de mesures associé.

Le projet de SDAGE est soumis à la consultation du public et des assemblées du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. Le projet de SDAGE affiche un objectif ambitieux : amener 52 % des cours d'eau du bassin en bon état écologique à l'horizon 2027, contre 32 % aujourd'hui.



Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 3
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

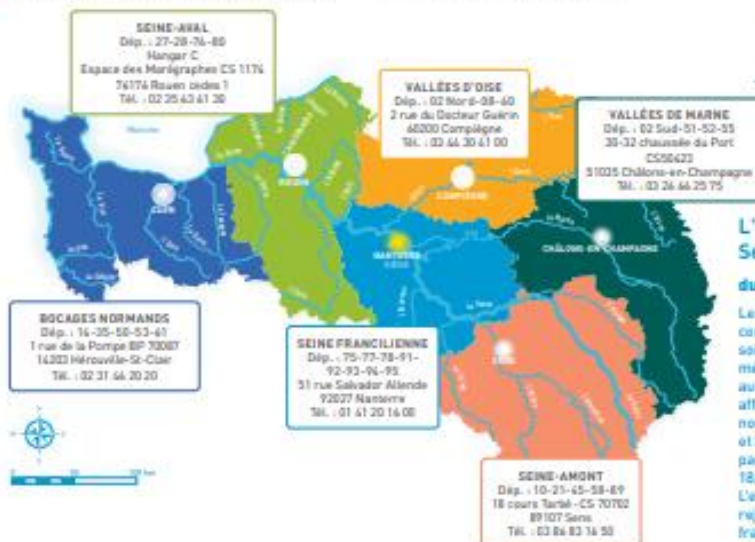
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Restons connectés sur

eau-seine-normandie.fr [in](#) [f](#) [yt](#) [@seine_normandie](#)

Donnez votre avis sur

les inondations et le milieu marin

L'eau

DU 1^{ER} MARS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES COMITÉS DE BASSIN

Répondez à la consultation du public sur www.eau-seine-normandie.fr

IMMERSION

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts" sur les hommes et les rivières